



Déclaration de Buea

CE document, que nous publions, est parvenu à la rédaction de la revue par le biais de la SOAS (School of Oriental and African Studies) à Londres à qui il a été télécopié depuis le Cameroun. Malheureusement, pour des raisons évidentes de sécurité pour les personnes qui veulent garder l'anonymat, nous ne pouvons pas aller plus avant sur son origine.

« La déclaration de Buea » est assez explicite pour peu que l'on suive les événements au Cameroun. On sait que l'espoir de changement suscité dans tout le pays après le départ d'Ahmadou Ahidjo des affaires, en novembre 1982, s'est vite transformé en cauchemars et désillusions dont on mesure l'ampleur surtout chez les « anglophones » qui se sentent plus que « marginalisés » et « méprisés » et de surcroît « exploités » — ceci expliquant sans doute cela — par les « francophones ». La tournure dantesque prise par les dernières élections présidentielles où Fru Ndi a la tare congénitale d'être « anglophone » illustre bien la philosophie de la « Déclaration de Buea ».

Mais l'évolution constitutionnelle du Cameroun, passant d'un État fédéral à un État unitaire et centralisateur, prouve combien les utopies d'intégration régionale et les mythes fédéralistes auront du mal à prendre corps sur un continent qui sent pourtant plus que jamais la réalisation de ces idées comme une nécessité de tout premier ordre.

A défaut de celle-ci, on verra foisonner, comme des lettres pastorales à la veille des conférences nationales, ce type de déclaration qui n'ose parler de séparatisme pour l'instant. Terminons en disant avoir en arrière-plan, en lisant ce document, la guerre qui ne veut pas dire son nom en Casamance qui n'est pas, elle, anglophone. Mais gageons que les marchands qui ont la quasi-exclusivité de la vente du triptyque fort prisé clan-tribu-ethnie ne risqueront pas la pénurie sur leur étal.

C.M. T.

Déclaration prononcée par le Congrès anglophone réuni à Buea les 2 et 3 avril 1993

Au nom de Dieu tout-puissant de qui proviennent toute vie, sagesse, puissance gloire et protection :

NOUS, peuple du Cameroun anglophone, dont une représentation de plus de cinq mille délégués issus de la totalité des treize régions qui composent notre territoire (Boyo, Bui, Donga-Mantung, Fako, Kupe-Manenguba, Liebialem, Manyu, Meme, Menchum, Mezam, Momo, Ndian, Ngokitunjia), ainsi que de tout le Cameroun, ayant en son sein hommes politiques d'expérience et anciens dirigeants coutumiers, chefs spirituels et religieux, leaders de partis politiques, députés et membres du Conseil économique et social, paysans, ouvriers, étudiants et élites de toutes les professions, s'est réunie en congrès anglophone, au centre de maternité Mount Mary dans la cité historique de Buea, les deuxième et troisième jours du mois d'avril 1993, dans le but d'adopter une position commune à tous les anglophones à l'égard du débat national sur la réforme constitutionnelle qui va s'ouvrir prochainement, ainsi que d'examiner d'autres sujets qui concernent notre bien-être et celui de notre descendance, de notre territoire et de la nation camerounaise tout entière.

Prononçons solennellement la déclaration ci-incluse, et la justifions par les arguments suivants :

De nos jours, aucun groupe de personnes ayant librement choisi de rejoindre une union politique ne saurait être traité en captif. Lorsqu'en 1961 le peuple des Southern Cameroons (1) décida, par un référendum sous contrôle de l'ONU, de former une union politique avec les citoyens de la République du Cameroun (2) qu'il considérait comme des frères et des compatriotes, il le fit, grâce à Dieu, librement, sans le concours ou la participation du peuple de la République du Cameroun. Il aspirait à fonder une fédération unique sur le continent africain et à développer une société dans laquelle la dualité culturelle héritée des deux parties pour-

(1) Partie occidentale du Cameroun, tutelle britannique jusqu'en 1961 (N.D.T.)
dépendant administrativement du Nigeria, sous

(2) N.D.T (en français dans le texte).

rait s'épanouir. Nous avons cru qu'il était possible d'atteindre un objectif aussi ambitieux. Cependant, notre expérience de l'Union au cours de ces trente-deux années ne nous laisse aucun doute : notre peuple se trouve maintenant confronté à un problème.

Notre problème, que, par son comportement intolérant et hypocrite, nos frères aimeraient bien supprimer, vient du fait que les dirigeants francophones ont trahi notre confiance et qu'il n'y a pas de transparence dans les affaires publiques. Au cours de ces trente-deux années notre Accord d'union a été violé. On nous a privés de droits électoraux, marginalisés ; traités avec suspicion ; on n'a tenu aucun compte de nos intérêts ; on a cantonné à des fonctions non essentielles notre participation à la vie de la nation ; on a pillé sans vergogne nos ressources naturelles, sans aucun bénéfice pour notre territoire ou pour ses citoyens. Le développement de ce dernier a été négligeable et limité aux seules régions dont, directement ou indirectement, les francophones tirent profit. A la suite de manœuvres et de manipulations, nous sommes passés du statut de partenaires égaux à celui de peuple sous le joug.

La vision du monde, les valeurs et les aspirations communes à notre peuple et celles de nos partenaires francophones sont différentes et ne peuvent visiblement pas se fondre dans le cadre d'un État unitaire tel qu'on nous l'a imposé en 1972. Par nature, nous sommes pacifiques, patients et tolérants ; nous avons d'ailleurs fait montre de ces qualités depuis notre entrée dans l'Union. Nos frères francophones croient pouvoir se débarrasser des opposants par la brutalité, la torture et l'assassinat. Ils ont violé nos filles et nos femmes et répondu par des tirs de grenades à des manifestations pacifiques. Cette barbarie nous est étrangère et nous semble manquer aux principes élémentaires de toute société démocratique civilisée.

Nous souscrivons pleinement aux propos de Voltaire : « *Je désapprouve totalement ce que tu dis, mais je défendrai jusqu'à la mort ton droit de le dire* » Notre conception de la liberté d'expression et de la liberté de la presse nous amène à croire aux vertus de la discussion ouverte des problèmes qui intéressent la vie de la nation. Nos frères francophones suppriment la liberté d'expression et censurent la presse. Gouvernement de la majorité et droits de la minorité, ce principe démocratique fonde notre conviction que la minorité a des droits et des libertés. Les régimes francophones qui se sont succédé dans ce pays ont poursuivi une politique d'assimilation qui visait à effacer notre identité, de sorte que notre idéal de dualité culturelle est devenu un objectif illusoire et inaccessible. Il le restera à moins que et tant que nous n'aurons pas conçu un cadre mieux adapté à l'expression de cette aspiration.

A Buea aujourd'hui, nous prenons une décision d'importance et, pour le bénéfice de ceux qui, plus tard, pourraient mettre en doute la rectitude de nos intentions, nous consignons, pour mémoire, les faits suivants :

L'accord d'avant référendum

Tant dans le document des Nations unies intitulé *Les deux options*, qui a connu une large diffusion à la veille du référendum afin d'expli-

quer aux citoyens les implications de leur choix, que dans la déclaration commune faite par le Premier ministre J.N. Poncha et le président Ahmadou Ahidjo, ci-jointe, il était clairement expliqué au peuple du Cameroun anglophone que, dans le cas où il choisirait la deuxième option, il y aurait, à l'indépendance, formation d'une fédération de deux États d'égal statut.

Il était clair que la majorité de l'un des États ne pourrait pas imposer sa volonté ou ses intérêts à l'autre État. Il n'en fut aucunement tenu compte en 1972. Non seulement la majorité francophone a bel et bien imposé ses volontés à la minorité anglophone et ce, par des manœuvres frauduleuses, mais encore, elle a mis un terme à l'égalité de statut entre les deux membres fondateurs du Cameroun.

La constitution du Cameroun

L'union entre les Southern Cameroons et la République du Cameroun s'est développée au cours des trente-deux dernières années sans aucun fondement constitutionnel ; sans que soit achevé le processus de négociation des termes de la réunification, sans qu'aucune assemblée fédérale constituante se soit réunie, sans qu'aucun projet de constitution fédérale n'ait été rédigé. En l'absence de toute représentation des Southern Cameroons, l'Assemblée nationale de la République du Cameroun adopta, le 4 mai 1960, des propositions d'amendements à sa propre constitution. Celle-ci, ainsi amendée, fut promulguée constitution de la République Fédérale du Cameroun par M. Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun le 1^{er} septembre 1961, un mois avant que la réunification dût prendre effet. Dans la mesure où la législation d'une des composantes d'une future fédération ne saurait valablement passer pour la législation d'une des composantes d'une future fédération, la prétendue constitution fédérale du 1^{er} septembre 1961 est, de fait, nulle et non avenue *ab initio*. Il n'a donc jamais existé de base constitutionnelle ou légale valable à la réunification des deux Cameroun, ni à un gouvernement commun à ces deux territoires.

Sans préjuger du fait que la soi-disant constitution fédérale du 1^{er} septembre 1961 est clairement sans valeur, il est bon d'observer que son article 47 stipulait qu'elle ne pouvait être amendée que par une loi adoptée par le Parlement fédéral ; il accordait, en outre, à la majorité des députés représentant chacun des deux États, un droit de veto à l'encontre de tout projet de loi visant à un tel amendement. Il indiquait aussi, sans ambiguïté, qu'on ne pourrait présenter aucune proposition de loi de nature à nuire à l'unité et à l'intégrité de la Fédération.

Elle établissait, par ailleurs, une procédure spécifique aux amendements. Passant outre, le président Ahidjo choisit, pour mettre un terme à la Fédération, d'organiser un référendum auquel participèrent les francophones. La prétendue « Révolution tranquille » de 1972 était en réalité un stratagème employé par les francophones afin que leur écrasante majorité au Parlement leur serve à modifier les bases d'une réunification pour laquelle les anglophones et eux SEULS avaient voté. Le référendum de 1972 était donc illégal dans la mesure où il ne respectait pas les disposi-

tions relatives aux amendements, telles que la constitution les avaient établies, et dans la mesure où son objectif n'était pas seulement d'attenter à l'intégrité et à l'unité de la Fédération, mais tout simplement de l'abolir. Le caractère anticonstitutionnel du référendum du 20 mai 1972 rejaillit sur et entache tous les actes législatifs qui s'en suivent et en particulier la constitution du 2 juin 1972 et les amendements subséquents.

Il faut maintenant établir les fondements constitutionnels et le cadre légal à l'union entre la République du Cameroun et les Southern Cameroons.

Pillage et mise à sac de notre économie

En imposant cette forme de gouvernement unitaire, anticonstitutionnelle et illégale, on ne cherchait pas seulement à démanteler les institutions de l'État anglophone (le législatif, l'exécutif, le judiciaire, la police, etc.) mais aussi à piller et à mettre à sac notre économie :

- les gouvernements francophones successifs n'ont eu de cesse de tirer profit de nos ressources naturelles, en particulier du pétrole et du bois ;

- ils ont détruit le système efficace que le Cameroun anglophone avait mis sur pied avant l'indépendance, afin de financer les petites et moyennes entreprises par le truchement d'organismes tels que la West Cameroon Development Agency ou la Cameroon Bank. Ils ont tué le système bancaire ;

- ils ont pillé le West Cameroon Marketing Board que le Cameroun anglophone avait créé avant l'indépendance et se sont appropriés en toute impunité des réserves énormes, estimées à plus de 78 milliards de francs ;

- ils ont fermé la Compagnie électrique du Cameroun occidental (POWERCAM) et avec elle notre source d'approvisionnement en énergie hydro-électrique bon marché à Yoke et nous ont contraints à nous approvisionner auprès de leurs sources. En position de monopole et à la recherche du profit maximum, ils nous ont fait payer le prix fort. Ils ont totalement détruit nos installations hydro-électriques au lieu de les garder comme sources d'énergie de secours et ont mis la main sur les actifs de POWERCAM ;

- ils sont parvenus à pressurer les entreprises anglophones et à garder la maîtrise exclusive des finances et des affaires ; ils fixent les termes et les conditions du crédit et contrôlent l'accès aux organismes financiers, tant publics que privés. En conséquence, des entreprises anglophones renommées, comme Fomenky's Direct Suppliers, Niba Automobile, Nangah Compagny, Kilo Bros et Che Company, faute d'obtenir des crédits, ont disparu ;

- ils ont fermé nos établissements agro-industriels comme le Santa Coffee Estate et plus tard la Wum Area Development Authority et l'Obang Farm Settlement ;

- ils ont fermé nos ports et nos aéroports. L'actuel aéroport de Bamenda, non entretenu, avec ses bâtiments non terminés et ses équipements insuffisants, ne saurait compenser la perte de nos aéroports, celui, international, de Tiko, ceux de Besongabang et de Bali, de la piste d'atter-

rissage de Weh, du port maritime de Victoria, du port intérieur de Mamfe ou de celui, magnifique de Ndian. Ils ont fermé la Cameroon Air Transport (CAT), une compagnie aérienne qui nous appartenait en propre. Respectueuses des lois, les victimes de ces forfaits sont restées impuissantes faute de l'existence d'un cadre juridique où demander et obtenir réparation ;

— ils nous ont dépossédés de tout droit de regard sur l'urbanisme et sur le maintien des hauts critères d'hygiène publique qui prévalaient dans nos villes. Ils ont détruit le système de gouvernement local et d'aménagement des communes que nous avons institué au Cameroun anglophone. Aujourd'hui, nos grandes villes, (Mamfe, Kumba, Tiko, Nkambe, Wum, Victoria, etc.), dont l'activité commerciale était prospère, sont réduites à l'état de villes fantômes. Cependant, aucune ville francophone n'a connu pareille avanie : elles sont en plein essor.

Infrastructures routières

Le gouvernement du Cameroun anglophone avait comme politique de maintenir des routes praticables en toutes saisons. A cette effet, il fit goudronner des portions particulièrement difficiles comme celles de Supe et des Sabga Hills, ainsi que les rues des villes principales de chaque circonscription administrative. Les gouvernements francophones n'ont pas entretenu ces voies, et pire encore, ils ont démoli ce que nous avions fait. Sous le prétexte de les refaire (le goudronnage était antérieur à la réunification), ils les ont détruites, arrachant l'asphalte et les laissant en l'état, comme par exemple les routes Kumba-Mbonge ou Kumba-Tombel. C'est ainsi que maintenant, à la saison des pluies, les rues de Kumba, la capitale économique de la province du Sud-Ouest, ne sont qu'une étendue de boue, tandis que, à la saison sèche, celles de Nkambe et Kumbo, au Nord-Ouest, sont recouvertes par une couche de poussière de 30 cm d'épaisseur. En trente-deux ans d'indépendance, le gouvernement n'a pas augmenté le réseau qui existait au Cameroun anglophone avant la réunification. Les quelques kilomètres qui relient le Mungo Bridge à Tiko, Victoria à Idenau et Santa à Bamenda ont été construits, au premier chef, afin de servir les intérêts économiques et commerciaux des francophones et de faciliter l'accès aux installations que des francophones exploitent et dirigent pour le plus grand bénéfice des francophones. Ndian, dont les installations offshore produisent le pétrole de la nation, est dépourvue de routes. Par deux fois, nous avons assisté à de grandioses cérémonies marquant, en grandes pompes, l'ouverture d'un chantier sur la voie Kumba-Mamfe ; au jour d'aujourd'hui, cette route n'est toujours pas construite, le président Ahidjo n'avait jamais inauguré un chantier sur un tronçon non goudronné. Il l'a fait pour la première et la dernière fois à Mamfe. Plus récemment, c'est M. Paul Biya qui a annoncé qu'il suivrait *personnellement* la construction de la route circulaire de la province du Nord-Ouest : on ne voit, à ce jour, aucun signe que les travaux doivent commencer.

L'état d'abandon où l'on a laissé les voies routières du Cameroun anglophone a eu des conséquences sociales et économiques désastreuses

pour notre peuple et pour le Wum et Nkambe en passant par Kumba, Mamfe et Bamenda. Appliquant leur politique d'asservissement délibéré de notre peuple, nos frères francophones n'en ont pas assuré l'entretien ; ils ont, en lieu et place, développé la liaison Douala-Bafoussam de manière à nous contraindre à passer par leur territoire, pour aller de Bamenda à Buea ou Victoria.

Barrages routiers

Les francophones semblent trouver normal et acceptable les centaines de barrages de police, de gendarmerie ou de douanes disposés sur nos routes. Ils rendent ce pays étranger aux yeux des anglophones. Entre Bamenda et Victoria, il y a environ 35 postes de contrôle. Cette entrave superflue à la libre circulation des biens et des personnes n'est d'aucune utilité car il est rare que les infractions routières passent au tribunal. Ce qui, au départ, répondait sans doute à un objectif louable se réduit à un système de péage dirigé par les forces de l'ordre avec l'accord tacite du gouvernement.

Diviser pour régner

Nous avons obtenu l'indépendance et avons formé une union avec la République du Cameroun en tant qu'entité unique. Le gouvernement francophone a divisé notre territoire en Province du Nord-Ouest et Province du Sud-Ouest, sans nous avoir, au préalable, consultés. Il a maintenant l'intention de franchir une étape supplémentaire : la fusion de ces deux provinces, avec, respectivement, sa Province Occidentale et sa Province du Littoral, sous le prétexte d'en faire des régions bilingues. Ces manœuvres visent en fait à l'assimilation culturelle et à la disparition du Cameroun anglophone, car on espère que cette uniformisation forcée finirait par faire disparaître l'identité anglophone et assurerait à long terme le contrôle de nos ressources naturelles, au profit de la France. Ce plan machiavélique et sournois est inacceptable, d'autant que sa mise en œuvre ne peut se faire que si l'on attire les querelles Nord-Ouest/Sud-Ouest avec la complicité de quelques anglophones cherchant à protéger leurs intérêts égoïstes.

Marginalisation des anglophones

Dès les origines de la Fédération, on a cantonné les anglophones dans le rôle de faire-valoir de leurs compatriotes francophones ; à commencer par le premier Premier ministre du Cameroun Occidental qui, en acceptant la charge de vice-président de la République fédérale, a inauguré le modèle général du rôle dévolu depuis lors aux anglophones. On les a surtout maintenus dans des postes subalternes, où ils assistent les francophones, même lorsque ces derniers sont moins compétents ou qualifiés.

Au cours des 32 années qui se sont écoulées depuis la réunification, il n'y a pas eu d'anglophones à la tête de ministères comme ceux de l'Intérieur, des Armées, de l'Éducation, des Finances, du Commerce et de l'Industrie, des Affaires étrangères, etc. Lorsque le Premier ministre est francophone, il n'y a pas de Secrétaire Général à la Présidence ni de Premier ministre adjoint. Il dispose d'un pouvoir et d'une autorité réels. Par contre, lorsque la charge revient à un anglophone, il se retrouve pris entre un Secrétaire Général à la Présidence et un autre au Cabinet du Premier ministre. Dans le même temps, on lui impose, non pas un, mais deux Premiers ministres adjoints, qui détiennent un grand pouvoir.

Aux Affaires étrangères, on nomme rarement un anglophone ambassadeur à Londres, Washington, New York, Lagos ou Paris, ces postes-clés sont le domaine exclusif des francophones.

Au ministère de l'Intérieur, la tendance va s'accroissant rapidement de ne nommer au Cameroun anglophone que des francophones, dans les fonctions d'autorité telles que gouverneur, directeur administratif régional ou commandant de la région.

Violation des droits de l'homme

Détentions arbitraires, emprisonnements, perquisitions sans mandat, saisies, torture par les agents brutaux de la CENER qui pratiquent la *balançoire* (3), tracasseries de la part de gendarmes grossiers : voilà quelques aspects intolérables de la réalité camerounaise. Parmi les centaines de cas de violation des droits de l'homme perpétrés sous un gouvernement francophone, nous pouvons citer, entre autres atrocités commises ces dernières semaines, les faits suivants : en novembre 1992, Che Ngwa Ghandi, un jeune cadre d'entreprise, est torturé et battu jusqu'à ce que mort s'en suive par des agents du CENER et des officiers de gendarmerie. Le jeudi 25 mars 1993, des gendarmes tirent à l'arme automatique sur un groupe de personnes qui manifestent pacifiquement à Bamenda, faisant trois morts et vingt blessés parmi les manifestants. Au cours d'une marche pacifique, les 18 et 25 mars 1993, 46 Camerounais anglophones sont arrêtés, battus, torturés et incarcérés à Victoria. Deux des victimes, des femmes, seront admises à l'hôpital, souffrant de blessures graves.

Libertés civiles et procédure judiciaire

Avant la réunification, nous étions certains de pouvoir jouir de nos libertés civiles et individuelles et qu'elles étaient garanties. Nul ne pouvait être arrêté et jeté en prison sans chef d'accusation. Il n'existait pas de cas connu de perquisition sans mandat dans des locaux privés. La police ne sortait pas armée en tous lieux. Nous ne connaissions pas les opérations de nuit appelées Kale-Kale. Les opposants à la réunification nous avaient pourtant avertis : ces formes de répression étaient déjà en

(3) N.D.T (en français dans le texte).

pratique dans la République du Cameroun. 32 ans plus tard, les anglophones regrettent de n'avoir pas prêté attention à ces mises en garde.

En démocratie véritable, tous les hommes sont présumés égaux devant la loi, et il est sûr que justice sera rendue lorsque la loi a été bafouée. Dans le Cameroun dirigé par les francophones, l'ingérence du pouvoir exécutif dans la procédure et l'application des décisions de justice est monnaie courante. On a réduit les juges à n'être que des agents du ministère de la Justice, tandis que les tribunaux en sont devenus les services et départements. Parmi les milliers d'exemples du mépris dans lequel l'exécutif tient le judiciaire, voici l'un des cas les plus dramatiques et les plus éclairants : le lundi 23 décembre 1992, dans son arrêt n° HCB (CRM) 92, la Cour du tribunal de Bamenda ordonne que soient relâchées 173 personnes, détenues et torturées au quartier de haute sécurité (BMM). Passant outre la décision du tribunal, le gouvernement décide arbitrairement que cet arrêt ne sera pas appliqué. Le 27 décembre, on transfère les détenus à Yaoundé, dans des conditions de transport inhumaines et dégradantes, afin qu'ils y soient jugés par une cour francophone. De telles pratiques d'ingérence et de manipulation de la justice nous sont étrangères, à nous autres anglophones.

Discrimination dans l'enseignement et l'apprentissage

On pratique une discrimination systématique à l'encontre des étudiants anglophones qui se présentent aux grandes écoles de commerce et autres instituts d'enseignement supérieur ; ainsi à l'ENAM (École nationale d'administration et de magistrature), où on a supprimé les sections anglophones et à l'ENS (École normale supérieure).

Les anglophones ont été virtuellement exclus, dès le commencement, d'institutions comme l'École nationale polytechnique (4), l'Institut international des assurances, l'École des géomètres, l'École de commerce et d'administration de Douala, etc.

Il y a peu ou pas de continuité entre l'enseignement que reçoivent les élèves anglophones dans le primaire et le secondaire et celui qui est dispensé dans nos écoles nationales d'enseignement supérieur, tout entier dominé par les francophones et à orientation française. Nombre de jeunes anglophones sont donc contraints de partir à l'étranger, au prix d'efforts financiers considérables pour eux-mêmes et leurs familles, afin de poursuivre des études supérieures de qualité, en rapport avec leurs connaissances de base. Lorsqu'ils reviennent au Cameroun, leurs diplômes et qualifications professionnelles acquis à l'étranger sont soumis à évaluation et à un système d'équivalences, avant que toute demande d'emploi soit prise en considération. Il leur faut parfois attendre cinq ans pour que cette « équivalence » soit établie. Il y a, à l'heure actuelle, quelques 700 dossiers de fonctionnaires anglophones en souffrance au ministère de la Fonction publique ; certains, vieux de sept ans, attendent un éventuel « reclassement » des personnes concernées.

Après tant d'années de désintérêt, il n'existe plus, maintenant, d'ensei-

(4) N.D.T (en français dans le texte).

gnement technique secondaire de qualité pour les anglophones. Quel contraste avec les connaissances commerciales et techniques dispensées, du temps de la Fédération, par des établissements renommés comme l'Institut supérieur technique gouvernemental d'Ombe !

Position dominante et emprise des francophones sur la société

Parmi de très nombreux exemples nous citerons les suivants :

— selon la nomenclature officielle, l'Université de Buea est « anglo-saxonne ». Elle est située en territoire anglophone, dirigée par des anglophones ; c'est un établissement d'études destiné, au premier chef, aux anglophones. Cependant, passant outre tout cela, des hauts-fonctionnaires francophones de Buea et Yaoundé ont, avec arrogance, donné ordre à la direction de l'université de refuser que ses locaux puissent accueillir le présent Congrès anglophone. De sorte qu'on nous a réduits à être des mendians dans notre pays, ce qui confirme que nous sommes bel et bien devenus un peuple asservi ;

— après la réunification, tous les cinémas de Victoria, Buea, Kumba, Bamenda, et d'autres villes anglophones, ont été contraints de ne passer que des films en français.

Lorsqu'il y a un match de football en France, toute la nation camerounaise est prise en otage par le CRTV (Office de la Radio Télévision camerounaise), vu que le match est retransmis, et quelquefois, en direct, sur tous les écrans. Le CRTV a une toute autre attitude lorsqu'il s'agit de matches ou d'autres événements sportifs concernant des équipes anglaises ;

— les films et les programmes de télévision, tournés, à l'origine, en anglais, ne sont montrés au Cameroun qu'une fois doublés en français, et ne passent que dans la version française ;

— à la radio comme à la télévision, les temps d'antenne sont attribués de façon fort inégale aux programmes en français et en anglais, alors qu'il ne faut pas plus de temps pour informer, instruire ou divertir en français qu'il n'en faut en anglais. En fin de compte, les anglophones qui financent à part égale la Radio Télévision Camerounaise, se voient attribués bien moins du quart de la production de ce service public ;

— alors que toutes les ressources pétrolifères du Cameroun sont actuellement situées dans sa partie anglophone, les entreprises publiques de ce secteur d'activité (SHN, SONARA, SCDP, HYDRAC, etc.) emploient en majorité du personnel francophone ;

— bien que toute l'exploration, la production et la transformation du pétrole aient lieu en territoire anglophone, les revenus pétroliers sont payés à l'État, directement à Yaoundé ;

— c'est un francophone qui s'est présenté à Victoria pour racheter les possessions de l'Institut national de commerce et de développement lorsque celui-ci cessa ses activités ; c'est un francophone qui est arrivé à Buea avec une offre d'achat pour tous les logements du quartier des fonctionnaires ; un francophone, toujours, pour l'Imprimerie du gouvernement, c'est un Français, enfin, qu'on appointa à Ndiang, pour mettre PAMOL en liquidation. Depuis plus de quatre ans maintenant, il exploite

les plantations pour son profit personnel et celui de ses patrons et associés ;

— bien que le bilinguisme ait un statut officiel, et en dépit du fait que l'anglais soit une langue extrêmement répandue de par le monde, et qu'il possède un grand crédit au plan international, au Cameroun, il est traité comme une langue marginale. Les textes et documents officiels sont presque exclusivement rédigés en français ;

— l'indépendance du judiciaire a été battue en brèche sous les différents gouvernements francophones ;

— avec un souverain mépris pour le rôle particulier que jouait l'autorité traditionnelle dans la gestion des affaires publiques, un gouvernement francophone a arbitrairement décidé l'abolition de l'Assemblée des notables du Cameroun occidental ;

— nous avons eu à souffrir de tous les maux résultant de l'association de l'économie et des finances publiques du Cameroun avec celles de la France, sans en retirer aucun des bénéfiques correspondants. En trente-deux ans, il n'y a guère eu de projets de développement, d'entreprises ou d'investissements de quelque importance sociale ou économique, créés au Cameroun anglophone à partir de sources de financement françaises ;

— nous devons être le seul exemple au monde d'un système de lois sans législation. Il y a bien eu dans les conditions successives, des clauses prévoyant le maintien du corps de lois en vigueur au Cameroun occidental avant l'avènement de l'Union, mais, depuis l'abolition de l'État fédéral du Cameroun occidental et de ses organes de légifération, il ne reste aucun cadre institutionnel permettant d'amender ou de réformer ce corps de lois. Les francophones, qui, depuis 1972, dirigent la procédure législative, ne se sont jamais préoccupés de prendre les mesures nécessaires à assurer sa conformité avec l'époque moderne et avec les aspirations des Camerounais anglophones, dans les domaines qui sont affectés et régis par ces lois.

Isolement international du Cameroun anglophone

Dans le langage particulier en usage dans la diplomatie camerounaise, les peuples gabonais, centrafricains, tchadiens et congolais sont nos « frères ». Chacun de ces peuples est notre voisin et notre « frère » à TOUS. En ce qui concerne le Nigeria et les Nigériens, néanmoins, le langage diplomatique change. Les Camerounais francophones rendent ce pays responsable d'à peu près tout ce qui se passe au Cameroun. En conséquence, la route Mamfé-Ékok, l'une des voies les plus utilisées de tout le pays, est aussi, l'une des moins entretenues, car elle conduit au Nigeria.

C'est le Cameroun anglophone qui s'est séparé du Nigeria pour former la Fédération camerounaise ; si, par conséquent, il y avait une quelconque raison de ressentir de l'animosité envers le Nigeria ou les Nigériens, ce ne saurait être, en bonne logique, que le fait des Camerounais anglophones. Les francophones oublient que, tout comme le sentiment de « fraternité » qu'ils éprouvent à l'égard des Gabonais et des Tchadiens, est renforcé par leur commun héritage francophone, de la même manière,

les Camerounais anglophones ont pour les Nigériens un sentiment de « fraternité » issu de leur commun héritage anglophone.

En réalité, l'attitude que manifestent les francophones à l'égard du Nigeria n'est qu'un des avatars d'un phénomène plus général, à savoir, l'isolement du Cameroun anglophone sur la scène internationale. C'est à ce même dessein qu'il faut attribuer le peu d'empressement que met le gouvernement francophone à remplir les conditions nécessaires à l'entrée du Cameroun dans le Commonwealth, alors qu'il y a bien longtemps qu'il est membre à part entière de la Francophonie (5).

Nous rappelons qu'avant que notre territoire arrive à l'indépendance en 1961, nous vivions en démocratie parlementaire dans une société pluraliste bien plus avancée que ce qui prévaut de nos jours au Cameroun, trois décennies plus tard. Pour nous, la démocratie était un mode de vie, en même temps qu'un idéal vers lequel tendre. Nous n'étions ni des saints, ni des anges, tant s'en faut, mais nous croyions alors, comme nous croyons maintenant que, lorsqu'un gouvernement fait preuve de malversations, d'intolérance et devient répressif, le peuple a le droit démocratique de le renverser et d'en élire un autre. Nous n'avons pas eu à en arriver là, aux Southern Cameroons, à cause de la relative probité de notre gouvernement d'alors et de l'efficacité de notre système de responsabilité publique. Comme on s'en souvient, le premier gouvernement, dirigé par le Dr E.M.I. Endeley, d'heureuse mémoire, organisa une élection générale qu'il perdit au bénéfice de la toute jeune opposition. En accord avec les traditions démocratiques anglophones, le Dr Endeley reconnut sa défaite et la passation de pouvoir eut lieu dans la sérénité.

A ce moment de l'histoire de notre Union, soit, exactement trente-deux ans, un mois et vingt-trois jours après que notre peuple a voté en faveur de la Fédération avec celui de la République du Cameroun :

— bien que le peuple des Southern Cameroons, et lui seul, se soit, en 1961, librement prononcé par référendum pour que l'indépendance aboutisse à une union avec la République du Cameroun, sous la forme d'une structure fédérale décentralisée ;

— bien que les dispositions de l'article 47 de la constitution garantissent l'unité de la République fédérale du Cameroun, en interdisant tout amendement qui viserait à attenter à l'intégrité et à l'unité de la dite Fédération ;

— bien que, par le référendum anticonstitutionnel du 20 mai 1972, la population majoritaire de la République du Cameroun ait imposé un État unitaire au Cameroun anglophone, en contravention de l'article 47. Mais aussi en violation de l'accord signé conjointement avant la consultation par le Premier ministre John Ngu Foncha, pour les Southern Cameroons et par le Président Ahmadou Ahidjo, pour la République du Cameroun, consigné dans « Les deux options », lequel accord stipulait qu'il ne serait permis à aucun des deux États d'imposer sa volonté ou ses intérêts à l'autre ;

— bien que, depuis mai 1972, nous ayons patiemment subi injustices, vexations et indignités, pour lesquelles nous avons demandé réparation à corps et à cris ;

(5) N.D.T (en français dans le texte).

— bien que, de façon répétée, nos nombreuses demandes et pétitions pour obtenir justice aient été cyniquement rejetées, sans examen sérieux, par les différents gouvernements francophones ;

— bien que notre territoire, ses ressources naturelles, notre environnement et notre héritage culturel soient menacés d'une destruction imminente ;

— bien que, dans nos relations avec la République du Cameroun, son gouvernement ait fait preuve à maintes et maintes reprises de mauvaise foi, déloyauté, répugnance à tenir les promesses et de propension à la malignité, à la corruption et à la manipulation ;

— mais, néanmoins soucieux de distinguer de ses dirigeants politiques le bon peuple de la République du Cameroun, qui désire, peut-être encore, conserver une certaine forme d'union avec le peuple du Cameroun anglophone ;

— en dépit qu'il soit expédient qu'une telle Union, si elle doit se développer, prospérer et perdurer, soit bâtie sur des fondations solides et progresse dans une atmosphère de transparence, de confiance et de respect mutuel, dans laquelle chacun se reconnaisse ;

— et afin d'atteindre ces objectifs en établissant des fondations solides à l'Union des deux entités constitutives du Cameroun actuel, nous déclarons donc solennellement ceci :

1. imposer l'État unitaire au Cameroun en 1972, était illégal, déloyal et anticonstitutionnel,

2. le seul moyen approprié de réparer les torts infligés au Cameroun anglophone est le retour pur et simple à la forme de gouvernement originale du Cameroun réuni,

3. à cet effet, tous les Camerounais de culture anglophone s'engagent à œuvrer pour la restauration d'une constitution fédérale et d'un gouvernement fédéral qui prennent en compte la dualité culturelle du Cameroun et qui protègent les citoyens des violations énumérées ci-dessus,

4. il faut que tous les Camerounais patriotes, francophones comme anglophones, travaillent sans relâche à atteindre cet objectif qui, seul, peut permettre au Cameroun de vivre dans la paix et l'harmonie.

Nous, peuple du Cameroun anglophone, convaincu de la justesse de notre cause et confiant que Dieu tout-puissant nous protège, faisons par la présente, la promesse mutuelle d'engager notre confort, nos carrières, nos biens, notre liberté, nos vies, à promouvoir cette déclaration et à poursuivre les objectifs ici définis.

Dieu bénisse le Cameroun anglophone !

Dieu bénisse la République fédérale du Cameroun !

Fait à Buea, ce troisième jour d'avril de l'an de grâce mille neuf cent quatre-vingt-treize.

Les participants du Congrès anglophone
(traduit de l'anglais par Christian ABEL)